

Fiche Signalétique (SDS) Amérique du Nord (États-Unis et Canada)



Révision date: 1/19/2022

RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* C-10 Aldehyde FCC
Numéro de produit utilisés par les entreprises: C10A
Autres moyens d'identification: Une décanal; décaldéhyde; Decyl aldéhyde

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisations: Ingrédient de parfumé; Les applications industrielles.
Restrictions d'utilisation: Aucune identifiée

Identificateur du fournisseur:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical, LLC
1296 NW Third Street
Kalama, WA 98625 États-Unis
Téléphone : +1-360-673-2550

1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683 États-Unis
Téléphone : +1-360-954-7100
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Classification des produits chimiques:

Liquides inflammables, catégorie 4
Irritation oculaire, catégorie 2

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme(s) de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H227 Liquide combustible.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention(s) de conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

Informations supplémentaires: Danger pour le milieu aquatique - chronique Catégorie 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

Risques ne figurant dans aucune autre classification:

Dangers physiques non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids</u>
0000112-31-2	Décanal	98-100

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

Description des premiers soins:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau non contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver soigneusement la région contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire: Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Classe d'inflammabilité NFPA: IIIA

Agents extincteurs:

Agents extincteurs appropriés: NFPA Class IIIA (Combustible liquid): Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice, de la mousse ou du dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Lancer un avertissement : liquide combustible. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone. Si le déversement est important, être prêt à isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès à la zone de déversement aux personnes qui ne participent pas au nettoyage et / ou qui n'ont pas reçu une formation adéquate dans la gestion des liquides dangereux / inflammables déversés. Les vapeurs peuvent exploser si allumé dans un secteur enclos. La course d'à l'égout peut causer un danger de feu ou explosion. Protéger le produit contre tous les types de flammes ; lors de l'utilisation de dispositifs chauffants, etc., respecter les espaces libres appropriés. Le contenant peut se percer lorsqu'il est exposé à de la chaleur extrême (suite à l'augmentation de pression). Le produit peut brûler en présence d'une source d'incendie. Risque de combustion : les déchets imbibés de ce produit peuvent chauffer à des températures susceptibles de causer leur auto-inflammation en cas d'élimination inappropriée. De nombreux aldéhydes s'oxydent immédiatement de façon exothermique en cas d'exposition à l'air. Tous les matériels utilisés pour le nettoyage : chiffons, serviettes, etc. devraient être lavés à l'eau et au savon ou passés à la machine avec un détergent doux avant élimination pour éviter les montées en température potentielles suite à l'oxydation.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des

renseignements supplémentaires.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir refroidis les récipients exposés au feu. Il faut utiliser de l'eau pulvérisée pour laver les déversements accidentels loin des points d'exposition et pour diluer les produits répandus en mélanges non-combustibles. Ne pas déverser les liquides combustibles dans les égouts, car ceci pourrait provoquer un danger d'incendie ou d'explosion de la vapeur. Ne jamais diriger le jet extincteur directement vers un liquide inflammable / combustible en flammes. Si le jet extincteur solide ou direct est dirigé vers un déversement accidentel en flammes ou dans un récipient ouvert de liquide en flammes, ceci pourrait répandre l'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer les endroits de déversement. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Risque de combustion : les déchets imbibés de ce produit peuvent chauffer à des températures susceptibles de causer leur auto-inflammation en cas d'élimination inappropriée. Juste après l'utilisation, les chiffons, la laine d'acier ou les autres déchets doivent être mouillés ou nettoyés à l'eau et au savon ou passés à la machine avec un détergent doux, ou encore placés dans un récipient métallique rempli d'eau avant leur élimination appropriée.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter d'inhalier l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Éliminer toutes sources d'inflammation. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Les vapeurs peuvent voyager aux sources d'allumage lointaines.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités: Entreposer dans un endroit de stockage des produits combustibles et loin de la chaleur et des flammes nues. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Entreposer dans un endroit bien aéré. Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le récipient en position verticale pour éviter les fuites. Éviter de stocker les récipients au soleil dans la mesure où de la vapeur pourrait s'accumuler dans l'espace libre, entraînant un montée de pression. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients vides peuvent contenir des vapeurs ou des liquides résiduels qui seraient susceptibles de s'enflammer ou d'exploser. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

<u>Dénomination chimique</u>	<u>ACGIH - TWA/Niveau plafond</u>	<u>ACGIH - STEL</u>		
Décanal	N/E	N/E		
<u>Dénomination chimique</u>	<u>OSHA - PEL</u>	<u>OSHA - STEL</u>	<u>OSHA - Ceiling</u>	<u>AIHA - WEEL</u>
Décanal	N/E	N/E	N/E	N/E
<u>Dénomination chimique</u>	<u>Canada Ontario</u>	<u>Canada Québec</u>	<u>Canada Alberta</u>	<u>Canada British Columbia</u>
Décanal	N/E	N/E	N/E	N/E

Contrôles de l'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.) (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité ou à coques requises.

Protection de la peau et du corps: Porter des gants protecteurs. Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques			
État physique:	Liquide	pH:	Non disponible
Apparence:	Incolore à jaune pâle	Densité relative:	0.823-0.832 (25°C)
Odeur:	Caractéristique	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	3.8 (OECD 117)
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	29.4 mg/L (20°C)	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	209-216 °C
Tension de vapeur:	8.2 Pa @ 20°C	Point d'ébullition °F:	408-421 °F
Densité de vapeur:	5,4 (l'air=1)	Point d'éclair:	82-93 °C (180-199 °F)
Viscosité:	1.6 mm ² /s @ 40°C	Température d'auto-inflammation:	195 °C (383 °F)
Point de fusion / Point de congélation:	-3.6 °C (25.5 °F)	Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (liquide)
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:	LFL/LEL: Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		UFL/UEL: Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible	Tension de surface:	59.9 mN/m @ 20°C (2.8 mg/L)
Autres informations: Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité	
Réactivité: ne présente aucun danger notable de réactivité. Ni pyrophorique ni réactif dans l'eau. Ne forme pas de mélange explosif avec d'autres matières organiques.	
Stabilité chimique: Ce produit est stable. Normalement stable même aux températures et aux pressions élevées. Ne subit pas de décomposition explosive ; est stable en cas de choc et n'est pas donneur d'oxygène. Est facilement oxydé par l'air.	
Risque de réactions dangereuses: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.	
Conditions à éviter: Sources de chaleur et de combustion excessives.	
Matériaux incompatibles: Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Éviter le contact avec des réducteurs. Éviter tout contact avec des amines. Peut attaquer de l'acier galvanisé.	

Produits de décomposition dangereux: Oxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau: Peut être absorbé par la peau. Peut être nocif par contact cutané. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner une irritation.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion: L'ingestion peut entraîner une irritation.

Symptômes/effets, aigus ou retardés: Irritation

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u> Décanal	<u>CL50 Inhalation</u> N/E	<u>Espèce</u> N/E	<u>DL50 Orale</u> >5000 mg/kg	<u>Espèce</u> Rat / adulte	<u>DL50 Cutané</u> >4173 mg/kg	<u>Espèce</u> Lapin / adulte
---	-------------------------------	----------------------	----------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u> Décanal	<u>Irritation de la peau</u> Faible irritant	<u>Espèce</u> Lapin / adulte
---	---	---------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux (Catégorie 2A).

<u>Dénomination chimique</u> Décanal	<u>Irritation des yeux</u> Irritant	<u>Espèce</u> Lapin / adulte
---	--	---------------------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u> Décanal	<u>Sensibilisation cutanée</u> Non sensibilisant	<u>Espèce</u> HRIPT (Répétez humain Insult Patch Test)
---	---	---

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Cancérogénicité: Non listé en tant que cancérogène et non réglementé par le CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DÉCANAL-RÉFÉRENCES CROISÉES: Le pouvoir mutagène était négatif au cours des analyses de génotoxicité in vivo. Des résultats variés sont apparus au cours des analyses de génotoxicité in vitro.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DÉCANAL - RÉFÉRENCES CROISÉES/FORCE PROBANTE DES DONNÉES : Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) de 200 mg/kg bw/jour.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DÉCANAL - RÉFÉRENCES CROISÉES (DODECANAL) : Étude à doses répétées, oral, rat : dose sans effet nocif observable (NOAEL) =1409.7 mg/kg de poids corporel/jour.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

Écotoxicité:

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Espèce</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
Décanal	Poissons	LC50 1.45 mg/L (96 heures) (moyenne géométrique mesurée)	N/E	N/E
Décanal	Invertébrés	EC50 1.17 mg/L (48 heures) (moyenne géométrique mesurée)	N/E	N/E
Décanal	Algues	EC50 4.5 mg/L (72 heures) (Matières similaires)	N/E	NOEC 0.759 mg/L(72 heures) (Matières similaires)
Décanal	Micro-organismes	EC50 / NOEC 70 mg/L / 31.6 mg/L (3 heures)		

Nom du FDS: Kalama* C-10 Aldehyde FCC

Persistence et dégradation:

Dénomination chimique
Décanal

Biodégradation
Facilement biodégradable (OECD 301F)

Potentiel de bioaccumulation:

Dénomination chimique
Décanal

Facteur de bioconcentration (BCF)
112-339 l/kg (force probante des données)

Log Kow
3.8 (OECD 117)

Mobilité dans le sol:

Dénomination chimique
Décanal

Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
794 (OECD 121)

Autres effets nocifs: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Dans le but de l'évacuation des déchets, ce produit n'est pas défini ou désigné dangereux par les dispositions actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261). Incinérer les résidus sous forme liquide (i.e. tel que le produit est fourni) dans une installation d'incinération dûment autorisée (homologuée) et conformément aux règlements en vigueur. Ne pas se débarrasser des liquides à une décharge. Tenir compte des dispositions communautaires, nationales et locales des endroits où les déchets sont générés, traités et/ou éliminés pour déterminer la classification de déchets appropriée.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: UN3082

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Decaldehyde)

Classe(s) de danger relative au transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: 9
Catégorie de danger canadienne TDG: 9
Catégorie de danger européenne ADR/RID: 9
Catégorie de danger (océans) Code IMDG: 9
Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: 9

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: III

Dangers environnementaux:

Polluants marin: IMDG Code/TDG Code Polluant marin: Decaldehyde. Non listé par le U.S. DOT 49 CFR 172.101 Appendix B.

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:

Sans objet

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur: Sans objet

Remarques: Pour les expéditions à l'intérieur des États-Unis par voie terrestre, dans des contenants d'une capacité inférieure à 450 l (119 gallons): Non réglementé. Pour les expéditions à l'intérieur des États-Unis, dans des contenants de plus de 119 gallons : NA1993, Combustible liquide, N.O.S. (Decaldehyde), PG III.

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis;

Quantité à déclarer (RQ):

Sans objet

Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à-l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

Proposition 65 de Californie:

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations et législation du Canada:

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH de l'UE ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Kalama Chemical a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE. Les informations REACH de l'UE concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH de l'UE différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. La conformité d'Emerald avec le règlement REACH de l'UE n'implique pas une couverture automatique pour les utilisateurs en aval situés dans l'UE. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS Révision date: 1/19/2022

Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):

Santé: 2 Inflammabilité: 2 Danger physique: 0 Protection Personnelle : X

Classement NFPA (National Fire Protection Association):

Santé: 2 Inflammabilité: 2 Instabilité: 0

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Kalama Chemical, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques reliés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Kalama Chemical, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis